



D3320-Direction de la commande publique-Achats

## DELIBERATION N° D.2023.12.121 du Conseil municipal du 14 décembre 2023

### Aliénation de biens de la ville de Versailles d'un montant supérieur à 4600 €. Vente aux enchères d'un chariot télescopique et d'un fourgon nacelle.

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 15 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE

**Président** : Monsieur François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Emmanuel LION, M. Michel BANCAL, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-France SIMON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Ony GUERY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Stephanie BELNA, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

#### **Absents excusés:**

M. Erik LINQUIER, M. Fabien BOUGLE, M. Michel LEFEVRE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Béatrice RIGAUD-JURE.

Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Marie BOELLE), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à M. Eric DUPAU), M. Nicolas FOUQUET (pouvoir à M. Bruno THOBOIS), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à Mme Corinne BEBIN), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à M. Arnaud POULAIN), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 10° ;

Vu le Code de commerce et notamment les articles L.321-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2009.12.217 du Conseil municipal de Versailles du 17 décembre 2009 approuvant le projet de vendre aux enchères sur internet les biens réformés de la Ville ;

Vu le budget de l'exercice en cours et l'affectation des recettes correspondantes sur imputations suivantes : chapitre 920 « services généraux des administrations publiques locales », article 020 « administration générale de la collectivité », nature 775 « produits des cessions d'éléments d'actif » pour le véhicule et chapitre 928 « aménagement et services urbains, environnement », article 824 « autres opérations d'aménagement urbain » pour la consigne à vélos.

- Par délibération du 17 décembre 2009, la ville de Versailles approuvait la possibilité de vendre aux enchères sur Internet les biens communaux qui n'étaient plus utiles à la collectivité afin de leur permettre d'être recyclés au lieu de les mettre au rebut. C'est aussi un moyen économique et sécurisé de vendre du matériel réformé.

Le lien internet de vente pour y accéder est le suivant : <https://www.agorastore.fr/ventes-occasions/vendeur/versailles-webencheres>.

L'article L.2122-22 alinéa10° du Code général des collectivités territoriales ne confère la possibilité au Maire d'aliéner les biens par délégation du Conseil municipal que si le montant de la cession n'excède pas 4 600 €.

A contrario, si les biens sont d'un montant plus élevé, il revient au Conseil municipal d'autoriser l'aliénation de ceux-ci. C'est l'objet de la présente délibération.

- Deux biens d'un montant supérieur à ce seuil sont concernés et seront proposés à la vente aux enchères du mois de janvier 2024. Il s'agit :
  - d'un fourgon nacelle de marque Renault, modèle Master H2/2 100 DCI (fourgon) et Time France type ET 36 NF/LF (nacelle), mis en service en avril 2011, avec une mise à prix à 25 000€ TTC,
  - d'un chariot télescopique de marque Manitou, modèle MT 732, mis en service en janvier 2013, avec une mise à prix à 25 000 € TTC. Il est précisé que cette procédure de vente en ligne concerne deux biens dont la Ville n'a plus l'usage.

-----

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

d'approuver l'aliénation des biens communaux réformés ci-dessous, par le biais d'une vente aux enchères en ligne, organisée par la ville de Versailles :

N° de Parc	Descriptif du bien	Date mise en service	Valeur d'achat	Dernier compteur	Mise à prix
E489	Fourgon nacelle	Avril 2011	83 922,68 € TTC	4 800 Heures	25 000 € TTC
E524	Chariot télescopique	Janvier 2013	58 604 € TTC	3 300 Heures	25 000 € TTC

\*\*\*\*\*

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 48 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 48 voix

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*